

52 Rampe Bouvreuil  
76000 Rouen  
Tél. +33 (0) 2 35 88 62 00  
Fax. +33 (0) 2 35 70 60 38  
bsec@actheos.com

[www.actheos.com](http://www.actheos.com)

ASSOCIATION  
« LE PRÉ DE LA BATAILLE »

39 rue du Pré de la Bataille  
76000 ROUEN

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Experts Comptables  
Commissaire aux comptes

SAS au capital de 150 000 €  
RCS Rouen 680 500 098

Paris  
Rouen  
Bordeaux  
Le Havre  
Saint-Brieuc  
Rennes

ASSOCIATION « LE PRE DE LA BATAILLE »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres de l'Association,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 816 349 € et un total bilan de 33 926 763 €.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels des associations du secteur sanitaire et social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par les règlements n°99-01 modifié et n° 2014-03 et l'avis 2007-05 du CNC. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre Association établis au 31 décembre 2018, annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendant pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE  
Société Commissaire aux Comptes Inscrite



**Mathieu AMICE**

**2020.08.04**

**12:23:22**

**+02'00'**

**COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT**

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018	
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant brut	Montant net
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	72 455	72 455	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	238 781	203 725	35 057	49 581	0
Immobilisations incorporelles en cours	16 650	0	16 650	16 649	0
<b>Immobilisations Corporelles</b>					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	522 074	117 384	404 691	382 010	0
Installations techniques, matériel et outillage	21 804 984	10 811 682	10 993 302	10 633 496	0
Autres immobilisations corporelles	4 574 280	3 898 040	678 240	517 669	0
Immobilisations corporelles en cours	3 919 426	3 121 164	798 262	548 320	0
	1 658 201	0	1 658 201	799 277	0
<b>Immobilisations Financières</b>					
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	201 513	0	201 513	165 550	0
	349 930	0	345 930	333 397	0
<b>Comptes de liaison (1)</b>					
	33 354 294	18 222 449	15 131 845	13 445 950	0
<b>TOTAL I</b>					
	0	0	0	0	0
<b>TOTAL II</b>					
	0	0	0	0	0
<b>Actif circulant</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières et fournitures	0	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	85 344	0	85 344	132 856	0
Produits Intermédiaires et finis	0	0	0	0	0
Marchandises	12 493	0	12 493	11 914	0
	0	0	0	0	0
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>					
	4 119	0	4 119	40 722	0
<b>Créances (2)</b>					
Créances redevables et comptes rattachés (3)	0	0	0	0	0
Autres créances	1 977 165	262 746	1 714 419	1 735 024	0
	1 791 899	1 187	1 790 712	1 773 730	0
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
	28 842	0	28 842	27 908	0
<b>Disponibilités</b>					
	15 105 251	0	15 105 251	12 591 484	0
<b>Charges constatées d'avance</b>					
	53 738	0	53 738	71 720	0
<b>TOTAL III</b>					
	19 058 851	263 933	18 794 918	16 385 358	0
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices IV</b>					
	0	0	0	0	0
<b>Primes de remboursement des obligations V</b>					
	0	0	0	0	0
<b>Ecart de conversion (actif) VI</b>					
	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>					
	52 413 145	18 486 382	33 926 763	29 831 308	0



BILAN Association Le Pré de la Bataille

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Fonds propres</b>			
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		3 533 218	2 803 524
Dons et legs		0	0
Subventions d'investissement		50 461	0
<b>Réserves</b>			
Excédents affectés à l'investissement		0	0
Réserve de compensation		7 952 997	6 647 592
Réserve de trésorerie		2 115 188	1 862 579
Autres réserves		709 748	709 748
		328 314	328 314
		-714 136	-267 959
<b>Report à nouveau (1)</b>		<b>816 349</b>	<b>741 742</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)</b>		<b>812 689</b>	<b>895 351</b>
<b>Subventions d'investissement (renouvelables)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions réglementées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Couverture du besoin en fonds de roulement		706 521	706 521
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		92 906	121 494
Réserves des plus-values nettes d'impôt		167 143	163 884
Droits des propriétaires		0	0
<b>TOTAL I</b>		<b>16 571 399</b>	<b>14 712 788</b>
<b>Comptes de liaison</b>			
		0	0
<b>TOTAL II</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		2 620 589	1 576 681
<b>Fonds dédiés</b>		1 835 028	2 145 810
<b>TOTAL III</b>		<b>4 455 597</b>	<b>3 722 471</b>
<b>Dettes (3)</b>			
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)</b>		8 069 338	6 913 955
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		34 110	36 395
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		13 124	5 693
<b>Redevables créditeurs</b>		116 373	251 182
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		970 601	776 886
<b>Dettes sociales et fiscales</b>		3 021 485	2 612 226
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		0	0
Autres dettes (6)		119 909	378 726
Produits constatés d'avance		518 659	379 902
		36 169	41 085
<b>TOTAL IV</b>		<b>12 899 767</b>	<b>11 396 048</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>33 926 763</b>	<b>29 831 308</b>



## Compte de Résultat Consolidé - Association Le Pré de la Bataille

<b>PRODUITS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	7 707	23 922
Production vendue :		
- prestations de services	2 958 862	2 886 699
- divers	726 851	669 282
	579	4 659
Production stockée ou destockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produit de tarification	15 481 045	15 242 408
Subventions d'exploitation et participations	2 230 942	118 365
Reprises sur amortissements et provisions	365 480	549 155
Transferts de charges	336 738	74 142
Autres produits	7 422 032	7 281 023
<b>TOTAL I</b>	<b>29 530 236</b>	<b>26 849 656</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation et des immobilisations financières		
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	63 558	45 796
Reprises sur provisions Transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets sur cessions de VMP		
<b>TOTAL II</b>	<b>63 558</b>	<b>45 796</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion		
- exercices antérieurs	1 638	705 620
Sur opération en capital	88 007	99 726
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- reprises sur provisions réglementées : réserve des plus values nettes d'actif		
- reprises sur provisions réglementées : renouvellement des immobilisations	28 588	156 582
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	362 020	1 649
Transfert de charges		
		90 702
<b>TOTAL III</b>	<b>480 253</b>	<b>1 082 906</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>30 074 047</b>	<b>27 978 358</b>
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>30 074 047</b>	<b>27 978 358</b>

**Compte de Résultat Consolidé - Association Le Pré de la Bataille**

<b>CHARGES</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	149 359	178 902
Variation de stocks		
Achats de matières premières et fournitures	287 498	251 997
Variation de stocks	47 511	-53 024
Achats autres approvisionnements	791 300	
Variation de stocks		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 071 527	1 120 718
Services extérieurs et autres	3 149 374	3 196 634
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	909 783	530 584
- autres	181 297	159 816
Charges de personnel		
- salaires et traitements	13 520 551	12 425 796
- charges sociales	5 137 052	5 158 527
Dotations aux amortissements et provisions		
- des immobilisations	1 256 834	1 172 390
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions		
- sur actif circulant	37 947	35 674
- pour risques et charges d'exploitation	1 107 624	335 089
Autres charges	1 321 437	1 293 172
<b>TOTAL I</b>	<b>28 969 094</b>	<b>25 808 273</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	175 464	182 601
Différences négatives de change	15	
Charges nettes sur cession de VMP		
<b>TOTAL II</b>	<b>175 480</b>	<b>182 601</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opération de gestion		
- exercice courant	2 618	24
- exercices antérieurs	45 817	794 609
Sur opération de capital		166 689
Dotations aux amortissements et provisions		
- dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- dotations aux provisions réglementées : réserve des plus values nettes d'actif	1 759	120
- dotations aux provisions réglementées : renouvellement des immobilisations		
engagement à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés	51 239	277 578
	10 335	
	1 357	8 722
	113 125	1 247 742
<b>TOTAL III</b>	<b>29 257 698</b>	<b>27 236 617</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>816 349</b>	<b>741 742</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR = Excédent</b>	<b>30 074 047</b>	<b>27 978 358</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>		

Association  
Le Pré de la Bataille

***ANNEXE***

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 33 926 763 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 816 349 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

Constructions – Structure	40 ans
Constructions – Toitures, menuiserie extérieures	20 ans
Constructions – Installations générales et techniques	20 ans
Constructions – Agencements et décorations	10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciel	3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

### **CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **PROVISIONS REGLEMENTEES (détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.2)**

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques imposées par la réglementation budgétaire (instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif : (contrepartie des produits financiers et plus-values de cessions affectées en ressource de la section d'investissement).
- Provision pour renouvellement des immobilisations
- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement.

### PROVISION CONGES PAYES

En application de l'avis du C.N.C. n° 2007-05 du 4 mai 2007, le montant de la créance envers les financeurs correspondant au montant de la provision pour congés à payer, charges incluses, à l'ouverture de l'exercice 2014 apparaît au débit du compte 114 « *Dépenses refusées par l'autorité de tarification* » et figure au passif du bilan au poste « *Report à nouveau* » en moins des fonds propres de l'Association.

La variation de la provision au titre de l'exercice a été comptabilisée au compte de résultat.

### PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les indemnités calculées conformément à la convention collective sont versées lors du départ en retraite des salariés.

Les Indemnités de Départ à la Retraite estimées pour les départs prévus dans les cinq prochaines années dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite à 60 ans, sont externalisées sur un contrat « PREDICA » pour un montant total au 31/12/2019 de 842 289 €.

Ce contrat n'intègre pas encore les indemnités de départ à la retraite des structures de Cap Emploi celles-ci sont provisionnées dans les comptes au 31/12/2019.

## **2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

L'avenant N°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2022 a été signé par l'Association Le pré de la Bataille, l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Conseil Départemental de Seine Maritime. Il intègre dans le cadre du CPOM socle signé le 24 août 2018 les établissements à compétence exclusive du Département de la seine Maritime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Association Le Pré de la Bataille a fusionné avec l'Association pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AIPH) au 01/01/2019.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des organisations est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise. Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation de la clôture 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie au titre de l'exercice 2020.

**3 – DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN**

**3.1 TABLEAUX EXPLICATIFS DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU**

*Tableau explicatif du résultat de l'exercice*

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTROLEE (1)		623 404
GESTION LIBRE (2)		192 945
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2)</b>		<b>816 349</b>

*Tableau explicatif du report à nouveau*

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
<b><u>ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE A AFFECTER :</u></b>		
A L'EXERCICE N <sup>(1)</sup>		165 917
A L'EXERCICE N+1 ou N+2 <sup>(1)</sup>		22 083
NON AFFECTE (dont décrochage)	1 341 739	1 148 546
<b>SOLDE DEBITEUR</b>	<b>5 193</b>	
<b><u>GESTION LIBRE :</u></b>		
REPORT A NOUVEAU	293 792	1 083 303
DEPENSES NON PRISES EN CHARGE PAR LE FINANCEUR (Congés Payés)	1 498 457	
<b>SOLDE débiteur</b>	<b>708 946</b>	
<b>TOTAL SOLDE</b>	<b>714 139</b>	

<sup>(1)</sup> Affectation au Compte Administratif après approbation des Comptes Annuels

### 3.2 TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Prélèvements	
Réserve pour investissements	6 647 592	1 420 930	115 525	7 952 997
Réserve de compensation	1 862 580	601 327	348 719	2 115 188
Réserve de trésorerie	709 748	0	0	709 748
Réserve pour salaires	280 088	0	0	280 088
Autres Réserves	48 227	0	0	48 227
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>9 548 235</b>	<b>2 022 257</b>	<b>464 244</b>	<b>11 106 248</b>
Couverture du besoin en fonds de roulement	706 521	0	0	706 521
Provision pour renouvellement des immobilisations	121 494	0	28 588	92 906
Différence de réalisation ds éléments d'actifs	163 884	3 259	0	167 143
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>991 899</b>	<b>3 259</b>	<b>28 588</b>	<b>966 570</b>

### 3.3 TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Reprises	
Provisions pour risques et charges	408 735	483 464	279 257	612 941
Provisions pour grosses réparations	961 000	315 000	31 000	1 245 000
Provisions pour financement RTT	0	0	0	0
Provision pour départ à la retraite	0	0	0	0
Autres provisions pour nouvelles obligations	206 926	595 089	39 388	762 627
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 576 661</b>	<b>1 393 553</b>	<b>349 645</b>	<b>2 620 569</b>

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Reprises	
Dépréciation des stocks	0	0	0	0
Dépréciation des créances clients	241 160	36 447	14 860	262 747
Dépréciation autres créances	1 137	1 024	975	1 186
<b>TOTAL DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>242 296</b>	<b>37 471</b>	<b>15 835</b>	<b>263 933</b>

### 3.4 FONDS DEBIES

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Reprises	
Dons et legs	0	0	0	0
Subventions de fonctionnement	2 145 810	51 239	362 020	1 835 028
<b>TOTAL DES FONDS DEBIES</b>	<b>2 145 810</b>	<b>51 239</b>	<b>362 020</b>	<b>1 835 028</b>



### 3.5 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2019

	GLOBAL	Augmentations	Transfert	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Frais établissements	72 455				72 455
Droit au bail					
Concessions, brevets	234 901	3 881			238 782
Avances et acomptes					
Immobilisations incorporelles en cours	16 650				16 650
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>324 006</b>	<b>3 881</b>			<b>327 886</b>
Terrains et agencements de terrains	516 202	5 872			522 074
Constructions	20 546 557	1 258 428			21 804 984
Installations techniques, matériels et outillages	4 030 069	553 723		9 513	4 574 280
Autres immobilisations corporelles	3 329 627	649 525		59 726	3 919 426
Immobilisations en cours	799 277	1 644 799		785 875	1 658 202
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>29 221 732</b>	<b>4 112 347</b>		<b>855 113</b>	<b>32 478 965</b>
Participations		163 648		163 648	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	498 947	49 655		1 160	547 442
<b>Immobilisations financières</b>	<b>498 947</b>	<b>213 303</b>		<b>164 808</b>	<b>547 442</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 044 685</b>	<b>4 329 530</b>		<b>1 019 921</b>	<b>33 354 294</b>

### 3.6 ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation de l'exercice	Transfert	Reprise de l'exercice	Amortissement à la clôture de l'exercice
Frais établissements	72 455				72 455
Droit au bail					
Concessions, brevets	185 321	18 404			203 725
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>257 776</b>	<b>18 404</b>			<b>276 180</b>
Terrains et agencements de terrains	104 089	13 295			117 384
Constructions	9 991 284	820 397			10 811 681
Installations techniques, matériels et outillages	3 464 280	441 273		9 513	3 896 040
Autres immobilisations corporelles	2 781 306	399 584		59 726	3 121 164
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 340 959</b>	<b>1 674 549</b>		<b>69 239</b>	<b>17 946 269</b>
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 598 735</b>	<b>1 692 953</b>		<b>69 239</b>	<b>18 222 449</b>

### 3.7 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN au +	A + 1 AN
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	201 513		201 513
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières	345 930		345 930
Clients douteux ou litigieux	315 290		315 290
Créances redevables et comptes rattachés	1 661 875	1 661 875	
Autres créances	975 194	975 194	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 341	11 341	
Sécurité sociale autres organismes sociaux	28 498	28 498	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- Taxe sur la valeur ajoutée	20 851	20 851	
- Autres impôts et taxes	756 014	756 014	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	53 738	53 738	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 370 245</b>	<b>3 507 512</b>	<b>862 732</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice	213 302		
Remboursement des prêts dans l'exercice	164 808		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU +	A + 1 AN ET 5 ANS AU +	A + 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à un an au maximum	15 357	15 357		
- plus d'un an	8 053 981	833 991	2 797 026	4 422 964
Emprunts et dettes financières divers	34 110	34 110		
Fournisseurs et comptes rattachés	970 601	970 601		
Personnel et comptes rattachés	1 201 970	1 201 970		
Sécurité sociale autres organismes sociaux	1 613 708	1 613 708		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	11 692	11 692		
- Taxe sur la valeur ajoutée	42 189	42 189		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	151 927	151 927		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	119 909	119 909		
Groupe et associés				
Redevables créditeurs	116 373	116 373		
Autres dettes	518 659	518 659		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	36 169	36 169		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 886 644</b>	<b>5 666 654</b>	<b>2 797 026</b>	<b>4 422 964</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 876 786			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	721 402			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

3.8 SECTION D'INVESTISSEMENTS AU 31/12/2019

EMPLOIS		RESSOURCES	
Fonds Propres :		Fonds Propres :	780 155
Reprise Excédent affecté à l'investissement :	115 525	Excédent affecté à l'investissement :	1 420 931
Reprise sur subventions amortissables :	84 083	Subventions d'investissement :	1 422
Différence sur réalisation d'actifs :		Différence sur réalisation d'actifs :	3 259
Reprise provision pour renouvellement Immos.	28 588	Provision pour renouvellement Immos.	
Remboursement d'emprunts :	721 402	Emprunts souscrits en cours d'année :	1 876 786
dépôts et cautionnement recus		dépôts et cautionnement versés	
		Dotations aux amortissements :	1 692 955
Investissements de l'année :		Valeur nette des biens cédés :	
Immobilisations incorporelles	3 881	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	2 467 548	Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	213 303	Immobilisations financières	164 808
Immobilisations en cours	1 644 799	Immobilisations en cours	785 875
	4 329 530		950 682
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>5 279 128</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>6 726 189</b>
Déficit au 31/12/2018		Excédent au 31/12/2018	4 284 781
Excédent au 31/12/2019	5 731 843	Déficit au 31/12/2019	
<b>TOTAL</b>	<b>11 010 971</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 010 971</b>

**4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**4.1 TABLEAUX DES RETRAITEMENTS ENTRE RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT BUDGETAIRE**

<b>Résultat comptable des établissements en gestion contrôlée</b>	<b>+ 501 497</b>
Retraitement	+ 121 907
<b>Résultat de l'exercice aux comptes administratifs</b>	<b>+ 623 404</b>

**4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES</b>	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 863 563
Emprunts et dettes financières divers	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 863 563</b>

**Sur emprunts Sylveison :**

Garantie Ville de Notre-Dame-de-Bondeville :	1 256 180 €
SOGAMA Crédit Associatif :	314 045 €

**Sur emprunts Foyers Rouen :**

Garantie Ville de Rouen :	1 822 675 €
Garantie CG 76 :	2 734 013 €

**Sur emprunts des relocalisations des ESAT :**

ESAT Notre-Dame-de-Bondeville - Privilège de prêteur denier :	1 050 000.00 €
ESAT Notre-Dame-de-Bondeville - Hypothèque conventionnelle :	743 000.00 €
ESAT Saint-Etienne-du-Rouvray - Privilège de prêteur denier :	1 000 000.00 €
ESAT Saint-Etienne-du Rouvray - Hypothèque conventionnelle :	707 000.00 €

**Sur Emprunt Confiserie :**

ESAT Notre-Dame-de-Bondeville - Société Générale Nantissement Compte sur Livret	435 0000.00 €
--	---------------

**Sur Emprunt Rouen :**

Projet Rouen (Siège et Atelier de Jour) - Crédit Agricole Nantissement Compte à terme	1 801 650.00 €
--	----------------

**4.3 EFFECTIFS (à la clôture de l'exercice)**

Nombre de salariés au 31/12/2019 :	<b>301</b>
Nombre d'ETP au 31/12/19 :	<b>270.61</b>

**4.4 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (article 20 de la loi du 23 mai 2006)**

215 750 € (Deux cent quinze mille sept cent cinquante euros)

Fonctions concernées :

- Directeur Général
- Directeur Général Adjoint
- Directeur

#### **4.5 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT**

Les dépenses de frais de siège communes à différents établissements (Direction Générale, Direction des ressources humaines, Service Administratif et Financier, Service Qualité, Service Informatique, Service Sécurité) sont comptabilisées dans la rubrique « autres charges ».

Ces dépenses sont majoritairement constituées de rémunérations de personnels salariés et de charges sociales.